

## Article L444-1 du Code de la sécurité sociale - Déclarations et formalités - AT

Date de mise à jour : 22 Septembre 2022

### Notre analyse

Un décret en Conseil d'Etat détermine les dispositions particulières applicables aux accidents survenus hors du territoire métropolitain et dans les départements d'Outre mer (Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin).

## Article L444-1 du Code de la sécurité sociale - Déclarations et formalités - AT

Un décret en Conseil d'Etat détermine les dispositions particulières applicables aux accidents survenus hors du territoire métropolitain et des collectivités mentionnées à l'article L. 751-1.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Accident du travail ou de trajet : les démarches à effectuer

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Accident du travail, maladie professionnelle : la responsabilité pénale de l'employeur

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un ouvrage sur l'analyse des accidents de travail pour agir en prévention

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Peut-on ne pas déclarer l'accident du travail d'un de ses salariés s'il le demande ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)